» Ce qu'ils demandent, ce qu'ils ont le droit de demander, c'est la garantie certaine que les abus du régime actuel, résultant de l'indétermination absolue de la journée de travail, prendrait fin dans un délai déterminé. Ils étaient tout prêts dans leur conception de l'arbitrage à laisser à chaque Compagnie le temps d'étudier et de ménager les mesures variées qui peuvent pour chacune d'elles conduire le plus aisément au but.

» Le seul fait qu'ils soumettaient cette question à l'arbitrage, indique bien que les ouvriers n'avaient aucun parti pris d'intransigeance. Les compagnies, en se refusant même à la discussion, auront seules la responsabilité de l'inévitable prolongation du conflit et peut-être de son extension. »

Grandiose manifestation

Une grandiose manifestation a eu lieu hier lundi, à Saint-Etienne.

Une foule énorme est allée chercher Jaurès à l'hôtel où il est descendu pour lui faire cortège jusqu'au Prado, où il devait prendre la parole.

Plus de 20,000 personnes, hommes et femmes, ont pris part à cette grandiose manifestation qui s'est déroulée paisiblement dans les rues de la ville, sans le moindre incident.

Jaurès marche en tête, escorté d'élus du Parti socialiste de Saint-Etienne et de la région, des délégués des mineurs, des membres du Comité fédéral, etc. Viennent ensuite les clairons et tambours et les bannières des syndicats des mineurs de la Loire.

L'immense salle du Prado était envahie longtemps avant l'arrivée de notre collaborateur.

Dès son entrée, la foule lui fait une ovation indescriptible.

Jaurès, après avoir remercié le Comité fédéral de l'avoir choisi comme arbitre, félicite les ouvriers d'avoir décidé de recourir à ce mode de terminaison du conflit. En agissant ainsi, les ouvriers ont fait voir qu'ils avaient confiance en leur bon droit.

« L'arbitrage, dit notre ami, doit également s'occuper de l'heure de la remonte des ouvriers. Si les compagnies refusaient, les ouvriers devraient persister dans leurs protestations.

» Quand on veut mettre fin par un arbitrage à une grève, il faut examiner toutes les questions qui ont déterminé cette grève. Il ne servirait à rien de régler la question des salaires si on laissait non résolue la question de la remonte.

Les compagnies peuvent objecter que le système d'exploitation est trop compliqué dans le bassin, mais les ouvriers ne demandent pas à ce qu'une modification soit apportée dans les 24 heures, ils demandent à ce qu'on examine de suite les moyens de remédier à la situation. »

Jaurès, dont le discours est à chaque instant coupé par de chaleureux applaudissements termine en engageant les mineurs à rester calmes, mais à persister énergiquement dans leurs légitimes revendications.

La séance a été levée aux cris répétés de : Vive Jaurès ! Vive la grève ! et la foule s'est ensuite dispersée sans le moindre incident.

EXTENSION DE LA GRÈVE

Les mineurs des houillères de Saint-Chamond, après plusieurs réunions dans lesquelles ils ont discuté les propositions des compagnies, ont décidé définitivement de demander une augmentation de salaire de 10 0/0. La grève a été décidée ce matin.

Les concessions faites par la compagnie aux mineurs de Montrambert n'ont produit qu'un résultat partiel ; 400 mineurs seulement sont descendus dans la mine sur un effectif de 1,800 ouvriers du fond et un effectif total de 3,300.

Les trois puits de la Béraudière, de Villaine et Ferrouillat, appartenant à la Compagnie de Montrambert, étaient gardés, ce matin, par quarante gendarmes à cheval et à pied.

Vers cinq heures moins un quart, les mineurs arrivent. La nuit est noire et le vent souffle avec violence. Les mineurs se rendant au travail marchent silencieux par petits groupes ; des gendarmes les accompagnent.

Les ouvriers du puits de la Béraudière suivent un petit chemin sinistre creusé entre deux montagnes de scories ; quelques pierres tombent souvent, lancées par des mains invisibles ; personne n'est blessé.

Dans les autres mines, à Saint-Etienne et aux environs, le nombre des rentrées est insignifiant : 91 ouvriers en tout travaillent aux houillères de la Loire et 60 aux mines de la Loire.

L'inquiétude est de plus en plus vive dans la région. De nouveaux licenciements d'ouvriers ont eu lieu ce matin dans plusieurs usines. Des fours se sont éteints dans les verreries. Les réparations nécessitées par cette extinction coûteront 25,000 francs par four et ces réparations dureront un mois et demi.

Les verreries qui travaillent encore ont dû faire venir du charbon anglais à 50 francs la tonne.

Les aciéries de la marine, à Saint-Chamond, viennent d'adresser à une compagnie anglaise une commande de dix mille tonnes de charbon, à 40 francs la tonne. Ces aciéries consomment d'ordinaire du charbon de la Loire à 14 francs la tonne.

LE MOUVEMENT OUVRIER

EN SAONE-ET-LOIRE

Les revendications des Mineurs

Montceau-les-Mines, 2 janvier. — Les revendications du syndicat des mineurs de Montceau-les-Mines et de la région, sont les suivantes :

1° Réintégration des mineurs renvoyés.

2° 0,50 c. d'augmentation sur les salaires fixes actuels et 10 0/0 pour les mineurs et ouvriers au marchandage.

3° Liberté et indépendance des ouvriers une fois sortis des chantiers.

4° Expulsion de la mine de certains ouvriers.

5° Suppression des chômages.

6° Suppression des rendements des jeunes mineurs.

7° Politesse des ingénieurs et des chefs de service envers les ouvriers.

8° Embauchage des ouvriers de la vannerie actuellement en chômage.

9° Suppression des mises à pied sans motif.

L'ultimatum envoyé au gérant porte que si, jeudi à midi, satisfaction n'est pas donnée aux ouvriers lésés, tous les ouvriers syndiqués cesseront le travail.

Cet ultimatum a été voté le 31 décembre, comme nous l'avons dit, en quatre réunions successives des diverses sections du syndicat.

Notre correspondant, ces jours-ci, nous a tenus au courant des vexations qu'ont à subir les mineurs de Montceau et de Blanzy. Les directeurs, qui ont été obligés de céder lors de la dernière grève, songent à prendre leur revanche.

Et depuis des semaines, injustices et passe-droits n'ont point été épargnés aux ouvriers. Cette situation devenait intolérable.

Un à un, les anciens policiers embrigadés par la mine revenaient au pays. Ils étaient de nouveaux arrogants, provocants. Les mineurs ont fini par se fâcher, et hier, à l'unanimité, ils ont décidé la grève.

Si l'on tient compte que, dans ce département, les mines et forges de Perrecy et aussi les tuiliers de Montchanin sont également en grève, qu'à Gueugnon une grève partielle dure depuis six mois et qu'enfin, au Creusot, les provocations à l'adresse des ouvriers sont aussi fréquentes qu'à Montceau, on voit que cela peut créer un formidable mouvement.

Il est presque certain que les ouvriers du Creusot vont une troisième fois entrer en lutte avec leur patron.

Il est probable alors que le mouvement sera général dans le département.

Les mineurs attendent dans le plus grand calme la réponse à l'ultimatum qu'ils ont fait remettre aux compagnies. S'ils demeurent calmes, ils n'en sont pas moins décidés.

Ils entendent que l'odieux régime de provocations et d'arbitraire qu'ils subissent ait un terme. Ils ne veulent plus être soumis aux mille vexations de la bande policière que contre tout droit la mine entretient à Montceau. Qui donc les en pourrait blâmer ?

L'AGITATION AU CREUSOT

L'agitation au Creusot est très vive. Là également, l'administration ne se soucie guère de la sentence arbitrale rendue par M. Waldeck-Rousseau.

Ce ne sont que renvois injustifiés, provocations de la police de l'usine — car cette usine aussi a sa police — et le gouvernement tolère cela. De plus, que M. Schneider est maire de la ville, la police municipale se confond volontiers avec celle de l'usine. Et les contremaîtres dirigent, sous la surveillance des curés, ce joli mouvement de réaction.

On a réclamé auprès de M. Waldeck-Rousseau. Celui-ci s'est déclaré impuissant à faire respecter la sentence qu'il rendit. Alors il ne sera pas étonnant qu'abandonnés par tous, les ouvriers avisent à se sauver eux-mêmes.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Tournon, 2 janvier. — Voici le résultat du scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche dans la première circonscription de Tournon (Ardèche), pour pourvoir au remplacement de M. Sauzet, député démissionnaire par suite de sa nomination à la Faculté de droit de Paris.

Inscrits : 22,595. — Votants : 18,509
Suffrages exprimés : 17,987

MM. Raymond Seignobos, radical	8,509	
De Gailhard-Bancel, cons.	9,460	Elu

La « Chronique municipale socialiste »

Paris, 2 janvier. — Nous apprenons avec plaisir que notre ami et ancien secrétaire de rédaction, le citoyen Louis Marie, vient d'être nommé secrétaire de rédaction de la *Chronique Municipale Socialiste*, qui va être publiée à Paris, sous le contrôle du Comité général du Parti socialiste français.

La direction politique de *La Chronique municipale Socialiste* a été confiée au citoyen Elie May.

UN CONFLIT FRANCO-CHINOIS

UNE BATAILLE RANGÉE

Paris, 2 janvier. — On sait que l'arrangement relatif à la délimitation des frontières de notre possession de Kouang-Tchéou-Ouan, a été signé le 14 novembre par l'amiral Courrejolles et par le maréchal Sou. On sait aussi qu'antérieurement à cette date, deux officiers de notre marine, MM. Koun et Gourlaouen, avaient été assassinés à Man-Tao.

D'après les nouvelles qui nous sont communiquées, une colonne française, composée d'infanterie de marine, a été dirigée, le 15 novembre, de Hoi-Téou, sur la ville chinoise de Vong-Liok, centre de l'agitation et résidence d'un des principaux instigateurs de l'assassinat des deux enseignes de vaisseau.

Un engagement très important et heureux pour nos armes a eu lieu le lendemain, 16 novembre, entre nos troupes et un corps de 1,500 miliciens chinois exercés.

La route de Vong-Liok était barrée par des tranchées crénelées qu'il eût été impossible d'attaquer de front sans s'exposer à des pertes considérables.

Ces fortifications ont pu être tournées, et les Chinois attaqués avec vigueur, ont laissé sur le terrain plus de 200 morts.

De notre côté, nous avons eu 15 tués ou blessés, dont un officier, blessé légèrement.

Nouvelles de l'Extérieur

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

LA REPRISE DE COLESBERG

PAR LES ANGLAIS

Londres, 2 janvier. — Les Anglais ont repris Colesberg aux Boers, et cet événement que les journaux de Londres, signalent comme une grosse victoire britannique, comme une défaite considérable pour les Boers, est en effet, très important, en raison de la situation de la ville réoccupée par les troupes, mais non pas par la résistance que les Anglais auraient rencontrée, car les Boers, qui probablement n'étaient pas en nombre se sont prudemment retirés.

Il n'y a donc pas ici une grande victoire, mais un mouvement très opportun du général French, mouvement qui a parfaitement réussi et dont les résultats sont appréciables.

Voici comment les faits se sont passés :

Le général French, dont le quartier général était à Naauwport, surveillait et poursuivait les Boers, qui venaient de faire un mouvement en arrière d'Arundel jusque Colesberg, évacuant leurs positions retranchées de Rensburg dans la crainte que leurs communications ne fussent coupées par la cavalerie anglaise.

Samedi le général French suivait la même route que les Boers avaient parcourue dans leur retraite volontaire et occupait un coté de Rensburg. Alors il prenait contact avec l'ennemi, qui le saluait d'un feu nourri. Les Anglais n'eurent dans ce prélude qu'un seul blessé.

Le soir, le général French quittait le village avec une force de cavalerie, d'infanterie et de dix canons.

Par un détour, il s'en allait occuper les collines à trois milles de Colesberg, où les Boers restaient repliés et où ils se croyaient à l'abri de toute surprise, en raison des défenses naturelles que la ville trouve dans les collines environnantes.

Les positions boers s'étendaient sur un espace de six milles autour de la ville. Le dimanche, le général French continuait à harceler l'ennemi. Il le pressait si étroitement qu'il ne lui laissait pas le temps de faire une résistance prolongée.

Le soir, toute la cavalerie, l'artillerie et l'infanterie anglaises — cette dernière était dans des prolonges pour augmenter la mobilité générale de la marche en avant — se mirent en route pour exécuter une marche de nuit. Il s'agissait de tourner l'aile droite des Boers. Cette opération réussit.

Le matin, dès le lever du jour, l'infanterie et les batteries de campagne anglaises dessinèrent une attaque de front. Pendant ce temps, la cavalerie et l'artillerie légère tournaient l'aile droite des Boers. Ceux-ci tout à fait surpris et voyant leurs lignes de retraite menacées, se retirèrent avec leurs canons, non sans avoir vigoureusement riposté.

Le combat dura deux heures. Un canon Hotchkiss tomba aux mains des Anglais, le reste de l'artillerie boër fut sauvé et emporté au nord, dans la direction de Norwaals, où les Boërs se sont repliés.

En se retirant, ils ont lancé sans effet utile, quelques obus sur la cavalerie anglaise qui les poursuivait et essayait de les cerner.

Les Anglais ont capturé des fourgons contenant une grande quantité de provisions.

Les troupes britanniques sont entrées à Colesberg, où les rares loyalistes qui s'y trouvaient sont dans la joie.

Les pertes anglaises sont très légères. Les Boers semblent avoir beaucoup souffert.

Une dépêche officielle

Le général French a adressé au Cap la dépêche suivante par héliographe au sujet de la reprise de Colesberg :

Les avant-postes ennemis ont été complètement surpris.

Au point du jour, je bombardai le laager, et je pris en enfilade le flanc droit de la position ennemie.

L'artillerie boer nous répondit vigoureusement. Un des canons boers nous lançait des obus de 15, fabriqués à Wolwich.

Je réduisis au silence les canons qui se trouvaient sur le flanc droit de l'ennemi, faisant en même temps une démonstration avec ma cavalerie et de l'artillerie au nord de Colesberg, dans la direction de la jonction, où un fort langer boer tenait une colline et une position au sud-est de Colesberg jusqu'à la jonction.

La position anglaise coupe actuellement les lignes de retraite des Boers *vià* le pont des piétons.

Un millier de Boers avec deux canons sont signalés se retirant vers Norvals. Tous les éclaireurs sont partis dans la direction anglaise d'Achtertong hier matin. Les pertes sont légères ; les Anglais ont environ trois tués et peu de blessés.

LES RENFORTS ANGLAIS

Liverpool, 2 janvier. — Le *Cymric*, énorme transport de la ligne *Wihte Star*, a levé l'ancre ce soir, emportant 55 officiers, 1,493 soldats, 430 chevaux, 19 canons et 43 chariots de route. Le tout fait partie de la 7e division. Le *Cymric* a embarqué également les 76e, 81e et 82e batteries d'artillerie de campagne, le 2e bataillon du Gloucester régiment, le 2e bataillon des Scottish rifles et un hôpital de campagne.

On annonce que la 7e division, qui comprend plus de 10,000 hommes, partira le 11 courant pour l'Afrique du Sud.

A LADYSMITH

La situation à Ladysmith devient de plus en plus critique. Le 31 décembre, le général White télégraphie du camp de Frère, que les cas de fièvre typhoïde deviennent de plus en plus nombreux, ainsi que les cas de dyssenterie.

L'Angleterre menacée au Canada

On télégraphie de New-York, 1er janvier :

Une dépêche de Burlington (Vermont) publiée par le *New-York Times*, dit que les féniens de cette localité emmagasinent de grandes quantités de dynamite, de lydite, de munitions et de vivres dans les districts reculés du Vermont et du Maine, près de la frontière du Canada.

On annonce qu'une liste de fermiers susceptibles de fournir des moyens de transport est dressée.

Les petites voies ferrées sont étudiées et les positions des endroits susceptibles d'être aisément capturés, déterminées.

On ajoute que d'autres préparatifs sont faits.

Faits Divers

HORS RÉGION

MORT DE M. LÉON BRIÈRE

Rouen, 2 janvier. — M. Léon Brière, directeur du *Journal de Rouen*, président du syndicat de la presse républicaine départementale, est mort la nuit dernière, à l'âge de 62 ans.

ASSASSINAT ET SUICIDE

Le Mans, 2 janvier. — A Besse-sur-Braye vivaient dans la même maison, un sieur Paul Huguet, âgé de 60 ans, rentier et un nommé Alexandre Gasnier, âgé de 49 ans, boucher ambulant. Comme on ne les avait pas vus sortir depuis jeudi dernier, le maire a fait ouvrir la maison hier, et on a trouvé Huguet gisant, le crâne fracassé, devant la cheminée.

Dans le grenier on a trouvé Gasnier pendu. Dans un billet, celui-ci disait qu'en rentrant jeudi soir, il avait trouvé Huguet assassiné et que, dans la crainte d'être soupçonné, il se suicidait.

On croit que c'est lui qui a tué Huguet à la suite d'une discussion comme il en éclatait souvent entre eux.

UNE CANTINIÈRE ASSASSINÉE

Saumur, 2 janvier. — Un horrible crime a été commis, hier soir, à l'Ecole de cavalerie de Saumur. La cantinière, Mme Vve Saurin, âgée de soixante ans, a été assassinée au moment où elle fermait son établissement, dans les circonstances suivantes :

Un nommé Albert Jouquet, cavalier de 2e classe, cordonnier à la 5e compagnie de remonte avait passé la soirée à la cantine. Vers neuf heures et demie, il fit semblant de se retirer et se cacha dans une pièce voisine.

Quand, à dix heures, il se crut seul, Jouquet pénétra dans la cantine avec l'intention sans doute, d'y voler ; mais il se trouva en présence de la veuve Saurin.

Aussitôt il se précipita sur elle et la larda de coups de tranchet. Dans son acharnement l'assassin porta à la pauvre femme vingt-deux coups de son arme.

Les cris désespérés de la victime attirèrent des soldats qui accoururent en toute hâte. Le meurtrier fut arrêté immédiatement et l'on transporta la blessée à l'hôpital dans un état absolument désespéré. Deux coups, notamment, l'avaient atteinte au bas-ventre et lui avaient perforé les intestins. Les médecins n'ont aucun espoir de la sauver.

Quant à Jouquet, il a été mis en cellule.

INCENDIE D'UN CASINO

Le Hâvre, 2 janvier. — Ce matin, à six heures et demie, un incendie s'est déclaré à l'hôtel Frascati et a produit une vive émotion parmi les nombreux habitants du quartier du Perray.

En un instant, le feu, qui paraît avoir pris naissance dans le théâtre, s'est développé rapidement, embrasant l'immense salle des fêtes, tous les salons et la salle à manger qui se trouvent en façade sur la mer, ainsi que la salle des petits chevaux.

Le sinistre s'est étendu sur une longueur de 40 mètres sur 30 de profondeur, détruisant en un mot tous les bâtiments qui constituaient le Casino et qui se trouvaient au centre de l'hôtel.

Les dégâts sont évalués à plus de 200,000 francs.

LA VENGEANCE D'UN MARI

Pau, 2 janvier. — Un maréchal-ferrant d'Arjacq était en tournée dans le pays, le 31 décembre, ne devant rentrer chez lui que le lendemain matin. Ayant terminé ses travaux plus tôt qu'il ne l'espérait, il se hâta de rentrer au logis le soir même, s'arrangeant de façon à arriver chez lui juste à minuit pour être le premier à souhaiter la bonne année à sa femme.

Une cruelle désillusion l'attendait au logis. En rentrant, il entendit de l'antichambre un bruit de voix dans la chambre de sa femme. L'une des deux voix était évidemment masculine et le ton de la conversation ne laissait aucun doute sur l'infortune conjugale du malheureux maréchal-ferrant.

Etre trompé n'est jamais agréable, mais l'être juste à temps pour ses étrennes ! Cela parut excessif au maréchal-ferrant, qui, furieux, se précipita sur les deux coupables, frappant à tort ou à travers avec un lourd marteau qui s'était trouvé sous sa main.

Les blessures de sa femme ne sont pas très dangereuses, mais l'état de son ami, nommé Descamps, est tellement grave que le médecin de l'hôpital où il a été transporté désespère de le sauver. Luyde, le maréchal ferrant trompé, a été arrêté et écroué à Orthez.

DANS LA RÉGION

AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

à Phalempin

Mardi matin, vers six heures, un cantonnier du Chemin de fer du Nord, M. Herbaut, a découvert, sur la voie, près de la gare de Phalempin, à cinquante mètres environ du passage à niveau dit « Du Marais », le cadavre de M. de Robespierre, pharmacien à Carvin.

Le corps portait une plaie béante à la tempe, les parties sexuelles étaient mutilées et plusieurs doigts étaient coupés. La rigidité cadavérique prouvait que la mort remontait à plusieurs heures.

Le cadavre était vêtu d'un complet en drap noir, de chaussettes de coton, et de bottines à élastiques.

A 60 mètres environ du côté de Phalempin, on retrouva le pardessus de la victime, dont un côté était littéralement déchiqueté et à près d'un kilomètre dans la direction opposée, vers Libercourt, on retrouva également le chapeau du pharmacien.

Le corps gisait sur le bord du fossé qui longe la voie.

Une enquête fut aussitôt ouverte par le garde-champêtre et le maire de Phalempin et le chef de district de la gare de Seclin.

Le plus grand mystère plane jusqu'à présent sur cette affaire dont les détails étranges donnent le champ à toutes les hypothèses.

M. Emile de Robespierre était parti de Carvin pour Lille, dimanche par le train de 12 h. 10.

Lundi 1er janvier il est parti de l'hôtel où il était descendu à Lille, sans régler sa note et en disant qu'il allait chercher une voiture. Le même jour à 9 heures du soir il était vu chez M. Decarnin, aubergiste, près de la gare de Libercourt.

Par suite de quel drame était-il trouvé mort le lendemain matin ? Trois hypothèses peuvent être envisagées : Ou le malheureux pharmacien a été jeté sur la voie par des malfaiteurs, et cette affaire rappellerait alors l'affaire Schotsmans ; ou bien il s'est suicidé, ou bien il a été victime d'un accident. A notre avis, cette dernière hypothèse est la plus admissible.

En effet il est peu probable que M. de Robespierre ait été assassiné : les blessures qu'il porte ne paraissent en effet résulter que de sa chute seule — De plus on a retrouvé sur son cadavre son porte-monnaie contenant quelques francs en menue monnaie, et le pharmacien ne devait pas avoir sur lui de valeurs importantes.

Bien que le bruit coure dans le pays depuis quelque temps, que le pharmacien manifestait des symptômes d'aliénation mentale, nous croyons devoir écarter également l'idée de suicide,

D'après notre enquête, voici l'explication la plus plausible de ce qui ne serait qu'un pénible accident

M. de Robespierre qui se trouvait à Libercourt à 9 heures aura pris le train pour revenir à Lille. En route, ayant mis la tête à la portière son chapeau aura été enlevé par le vent et sera tombé à l'endroit où on l'a trouvé. Voulant aller le rechercher le malheureux aura tenté de descendre pendant la marche du train.

Il sera tombé et se sera tué sur le coup. Son pardessus, qu'il devait tenir sur le bras, aura été pris sous les roues du train et enlevé jusqu'à la place où on l'a découvert.

Néanmoins cette mort est bien mystérieuse et l'affaire demande à être éclaircie.

Le cadavre a été transporté à Carvin, où le pharmacien demeurait avec une servante et un élève.

Le Parquet de Lille, prévenu, se transportera sans doute aujourd'hui sur les lieux, afin de faire la lumière sur ce drame mystérieux.

MORT MYSTÉRIEUSE

A ROUBAIX

Une jeune bonne pendue

Hier matin, vers 7 h. 1/2, une enfant de 14 ans, Madeleine Calens, née à Dottignies (Belgique) en service chez M. Deperchin, monteur de jacquarts, rue de Béthune, 58, a été trouvée pendue dans la cour de la maison de son patron.

Y a-t-il suicide ou accident ?

Voici les faits :

M. et Mme Deperchin, qui ont cinq enfants étaient partis, lundi vers dix heures du matin, à Tourcoing, pour faire des visites avec les trois aînés, laissant les deux plus jeunes, âgés de 4 ans 1/2 et de 2 ans, à la garde de la jeune bonne, qui les aimait beaucoup et avec dévouement.

M. et Mme Deperchin, rentrèrent le soir vers onze heures, et comme ils étaient fatigués, et qu'ils n'avaient aucune inquiétude sur leurs enfants qu'ils croyaient couchés avec la bonne, comme de coutume, ils ne montèrent pas à la chambre de Madeleine.

Le lendemain matin, c'est-à-dire hier, Mme Clémence Vanet, femme Mattelaere, demeurant au n° 25 de la même rue, vint prévenir M. et Mme Deperchin, que leurs enfants avaient couché chez elle, qu'ils y étaient depuis la veille à 4 heures de l'après-midi, et que la bonne n'était pas venue les reprendre le soir.

Saisi d'inquiétude, M. Deperchin monta à la mansarde qui servait de chambre à coucher à Madeleine Calens, et vit que la pièce était vide et que le lit n'avait pas été touché.

Poursuivant ses investigations, il finit par découvrir le corps de la jeune fillette, pendu, par une serviette, à un clou, dans la cour, derrière la cuisine.

Sous elle se trouvait un tas de scories provenant des cendres des foyers.

Les enfants interrogés, ont tant bien que mal donné quelques vagues indications, qui ont permis de croire que l'infortunée servante a joué à « se tuer » (sic) et que le tas d'escarbilles sur lequel elle était montée pour simuler une pendaison se serait effondré sous elle.

Prise dans le bandeau accroché au mur, la pauvre petite aurait succombé à une strangulation accidentelle.

Les enfants, surpris de son silence et voyant qu'elle « ne jouait plus » ont tiré la targette de la porte d'entrée et sont allés chez la voisine, Mme Mattelaere où ils jouaient souvent ; là, ils ont dit que leurs parents étaient partis et qu'ils s'étaient endormis le soir, on les a couchés, jusqu'au lendemain.

Cette version qui paraît vraisemblable, semble avoir trouvé quelque créance auprès de M. Lecomte, commissaire de police, qui a dirigé l'enquête.

Nous n'insistons pas, voulant, — si besoin est, — laisser la justice continuer des recherches.

Disons cependant que le corps ne portait aucune trace de violences, que le docteur Bole, qui l'a visité, n'a constaté rien d'anormal.

L'enfant avait dans sa poche une lettre qu'elle adressait à ses parents et dans laquelle elle leur annonçait sa visite d'étrennes pour dimanche prochain.

Ce dernier détail doit faire écarter toute idée de suicide, d'autant plus que la jeune bonne était excellemment notée à tous points de vue.

Il faut donc conclure à un accident, rien ne paraissant justifier l'hypothèse d'un crime.

Cette mort mystérieuse a causé dans le quartier une profonde émotion, et a fait pendant toute la journée, l'objet des conversations.

Le corps a été transporté à la Morgue de l'Hôtel-Dieu, dans l'après-midi, vers 4 h. 1/2.

La Loi sur les Accidents du Travail

A ROUBAIX

Etrange attitude d'un juge de paix. — Cela va-t-il durer ?

Nous avons déjà parlé de l'étrange attitude de M. Claustre, juge de paix, relativement à la nouvelle loi sur les accidents du travail.

Ce magistrat, en contradiction absolue avec son devoir, fait tout ce qui dépend de lui pour la laisser violer par les patrons.

Nous avons signalé des faits précis. Nous sommes aujourd'hui encore mis au courant d'une affaire qui démontre la partialité révoltante de M. Claustre contre les ouvriers. Le législateur a chargé les juges de paix de faire respecter la nouvelle loi et, contradiction ironique, on trouve à Roubaix un juge de paix qui ne cherche que l'occasion de la fouler aux pieds.

Un ouvrier, C... V..., est blessé dernièrement à l'usine où il travaille, chez Moïse Rogier. Son patron ne veut pas lui donner l'indemnité à laquelle il a droit.

Fort de la loi, l'ouvrier assigne son patron devant M. Claustre, qui le fait revenir par cinq fois différentes devant lui. C'est inouï, car le juge de paix n'a pas en la circonstance à jouer un rôle de conciliateur. Il a à rendre un jugement, car la loi, encore une fois, est formelle. Mais M. Claustre ne connaît pas cette loi nouvelle, ou plutôt, pour plaire aux patrons, il feint de l'ignorer.

Bref, après que l'ouvrier s'est dérangé, il obtient néanmoins, le *20 décembre*, un jugement contre son patron. Ce dernier fut condamné à payer à la victime de l'accident l'indemnité journalière et les frais du médecin et du pharmacien.

Malgré le jugement, le patron se refuse à payer C... V... L'ouvrier se dit que pour obtenir satisfaction il n'a qu'à se rendre chez le juge-de-paix pour faire signifier le jugement rendu.

Là, une nouvelle désillusion l'attend. Le greffier qui le reçoit, un certain M. Weymel, lui répond qu'il n'a pas le temps de s'occuper de cela, ayant d'autres choses plus importantes à faire !...

De sorte que le malheureux qui s'est dérangé six ou sept fois déjà va encore être obligé de perdre du temps parce qu'il plaît à M. Claustre de chagriner les ouvriers pour satisfaire les patrons,

Nous signalons ce nouveau fait à M. le Procureur de la République et nous lui demandons si cela va durer. Il est inadmissible que celui qui doit faire respecter la loi la viole ainsi tous les jours. M. Claustre en *même temps que magistrat est fonctionnaire* et il a des moyens pour le lui faire savoir.

Nous demandons qu'on agisse vis-à-vis de lui. Les ouvriers ne peuvent pas être déçus dans l'espoir qu'ils ont mis dans la loi démocratique que le Parlement vient de voter. et il ne doit pas suffire, nous voulons l'espérer du moins, d'un maniaque individu ou d'un juge de paix partial pour leur faire perdre les bénéfices qu'ils peuvent retirer de cette loi.

L. BAILLEUL.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

A TOURCOING

Au tissage Bayart-Parent

Les grévistes se sont réunis hier, vers quatre heures de l'après-midi, au nombre de 350 environ, devant le tissage de la rue Gaspard, où ils ont manifesté.

A ce moment, sortaient de l'usine trois ou quatre dizainiers, ceux probablement qui ont eu l'entrevue avec les patrons ; aussitôt la police les entoure pour les protéger contre la foule, qui, certes, n'aurait pas voulu se salir à les toucher. Leur présence est saluée par les cris de : « A bas les vendus ! »

Les manifestants ont reconduit jusqu'à son domicile, un de ces dizainiers.

A peine était-il rentré chez lui, qu'il s'empressa de lancer sur les grévistes plusieurs seaux d'eau.

Naturellement, la police l'a laissé faire avec indifférence.

Ce bouffe bon-dieu espérait, sans doute, amener par ce moyen, les grévistes à sortir de leur calme. Il en a été pour ses frais.

Nous lui conseillons pourtant de ne pas recommencer, car il se pourrait qu'on le rafraîchisse à son tour.

Nous apprenons aussi que M. le Maire d'Halluin prétend défendre aux grévistes de vendre des tickets, à leur bénéfice.

En voilà encore un clérical, qui met les maximes de l'Eglise en pratique : « tu aimeras ton prochain comme toi même », il emploie le meilleur moyen de le faire mourir de faim, en l'empêchant, et même au besoin en lui défendant de recevoir les secours des autres.

Camarades, travailleurs, ouvriers et employés, les victimes de la rapacité patronale, n'oubliez que vous pour les soutenir, et ils sont certains que vous les soutiendrez.

Camarades, la main à la poche pour les grévistes de *chez* Bayart-Parent, venez au secours des exploités.

Hier la machine a tourné, mais à part les vendus, aucun ouvrier gréviste n'a repris le travail.

Bilan de l'Année 1899

DANS LA RÉGION DU NORD

(Suite).

SEPTEMBRE

1. Terrible éboulement à la fosse 1 bis de Bruay : deux ouvriers sont grièvement blessés.

2. Un incendie détruit la teinturerie Gaydet fils à Roubaix. — Le jeune Albert Buffet, 6 ans, tombe du 4e étage.

3. Louis Storez meurt subitement au fond de la fosse n° 1 des mines de Liévin.

7. Un incendie détruit le tissage de M. Ed. Delbart, à Roubaix.

11. Albert Cempus se tire deux coups de revolver dans la tête, dans une chambre de la place de la Gare. Georges Fremaux, 26, square Ruault, tombe dans les fortifications et se tue.

12. Six jeunes enfants sont empoisonnés à Fives par des fruits de datura stramonium. Incendie de la filature Becquart-Crespel à Wambrechies.

16. Deux enfants de forains sont brûlés vifs à Avion près Lens.

17. Un ouvrier aux mines de Nœux, M. Jacquart, est écrasé sous un éboulement.

18. Trois bandits jettent la terreur dans les quartiers du Hutin et de la Vigne, à Roubaix.

19. Le capitaine Dreyfus est gracié. Quatre personnes sont frappées à coups de couteau, rue de Fives.

20. Un incendie détruit la papeterie Gachie et Aula à Lille. Achille Leroy, tisseur à Armentières, tire 3 coups de revolver sur sa femme Léonie Demeulenaere.

21. Trois ouvriers sont tués aux mines de Béthune ; deux autres sont blessés. Ouverture du congrès national des mineurs à Denain.

22. Une petite fille est brûlée vive à Mons-en-Barœul.

23. Un incendie détruit les magasins Emile et Eug. Long, rue Masséna à Lille.

24. Victor Delcourt à Roubaix tue sa maîtresse d'un coup de couteau.

28. Un homme est broyé par un train au Cateau. Un jeune apprenti serrurier est écrasé par la chute d'un mur de réservoir rue de l'Amiral-Courbet.

OCTOBRE

1° Trente personnes périssent dans l'incendie du vapeur Montoya. Cyrille Lepoutre est broyé par un express à Libercourt. M. Chabrot, concierge, 36, rue Lafayette a la tête écrasée par un ascenseur.

2. Désiré Malézieux, habitant 11, rue de Charenton, frappe sa maîtresse de plusieurs coups de rasoir. Cinq hommes sont brûlés vifs dans une meule à Roanne.

3. Un ouvrier égoutier, Emile Simarotl, trouve la mort dans un égoût à Paris. Le jeune Cotton, âgé de 6 ans est brûlé vif à Somain.

4. Jules Derbaudringhien, âgé de 9 ans est mordu par un chien enragé. Albéric Thierry, demeurant à Avion tire plusieurs coups de revolver sur sa femme puis se suicide. Trente personnes sont empoisonnées à St-André par de la viande malsaine.

7. Charles Gronier, de Sains-en-Gohelle, frappe son beau-frère d'un coup de couteau. Un incendie détruit la teinturerie Humbert-Drinot à Lille. Léopold Pelsener simule une agression et se frappe de plusieurs coups de couteau.

8. Alfred Dinant, de Douchy, tue sa femme et sa belle-mère. — Les magasins de M. Ferdinand Thobois, de Clévis, sont incendiés. Un jeune homme d'Auchel, Florent Triquet, est écrasé dans la mine.

9. Réunion organisée par les élus du Parti ouvrier, salle de l'Orphéon, à Fives. — La fabrique de M. Frédéric Bayer, à Fiers, est détruite par un incendie.

10. Henri Richard à Haubourdin, tombe et se brise la colonne vertébrale.

11. Un homme avale un flacon de vitriol sur une tombe, à Roubaix. — Fleury Lesquiens est écrasé sous une voiture, à Fives.

12. Grave affaire de mœurs à Esquermes ; un élève des frères souillé et contaminé.

15. Arrivée de Millerand à Lille. Grandiose manifestation socialiste. Incendie à la raffinerie de pétrole à Loos.

16. Grève aux mines de Béthune. Mort mystérieuse de J.-B. Canonne, conseiller municipal de Caudry.

(A suivre).

Dernière Heure

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

Un Commando Boer battu

Londres, 2 janvier. — Le ministère de la guerre communique la dépêche suivante, reçue du colonel Pilcher :

« J'ai complètement battu un commando boer, à Sunny-Side aujourd'hui 1er janvier. J'ai pris son laager, et je lui ai fait 40 prisonniers, sans compter ses pertes en tués ou en blessés. De notre côté, nous avons eu un officier dangereusement blessé, et deux tués.

Le soulèvement des Afrikanders

On télégraphie du Cap :

Des bruits persistants continuent à courir au sujet de l'imminence d'un soulèvement des colons de race hollandaise

Le centre d'opérations des rebelles serait à Paarl et son objet serait de s'emparer de la ville du Cap, des Docks et du haut commissaire.

Des mesures de précaution sérieuses sont prises par les autorités militaires et par la police.

LES ANGLAIS BATTUS

Pertes importantes

Prétoria, 2 Janvier. — Les anglais, en grande force, ont attaqué dimanche soir le commando de Schoeman, du district de Colesberg. Ils ont tenté plusieurs assauts sur les positions ennemies et ont renouvelé l'attaque le lendemain matin.

Ils ont été obligés de battre en retraite et les Boers ont conservé leurs positions. Les pertes des Anglais sont inconnues, mais importantes.

Les Boers ont pris 90 chevaux près du fort de Wesselton.

Nouvelle capture d'un vapeur allemand

Hambourg, 2 janvier. — Le vapeur « Hans-Wagner », appartenant à la maison H. D. de Hambourg, a été capturé par les anglais le jour de Noël, près de Delagoa-Bay.

La maison à laquelle appartient le vapeur a porté plainte auprès de l'office des affaires étrangères.

Un chef de gare broyé par un train

Pontoise, 2 janvier. — Un terrible accident s'est produit ce soir à la gare de Montigny-Beauchamp, sur la ligne de Pontoise. Il pleuvait très fort, lorsqu'un train de marchandises fut signalé.

Le chef de gare sortit sur le quai et, ne trouvant aucun employé disponible, passa sur la seconde voie pour faire lui-même le service de contrôle ; il avait rabattu sur sa tête l'épais capuchon de son manteau, pour éviter la bourrasque, et n'entendit sans doute pas arriver une locomotive de passage qui surgit brusquement en avant de la courbe très prononcée que marque, tout proche de la station, la ligne de Pontoise.

L'infortuné chef de gare fut renversé, broyé. On releva un amas de chairs sanglantes, un tronc sans jambes ni bras, horriblement mutilé.

LES MINEURS DE LA LOIRE

St-Etienne, 2 janvier. — Le préfet a communiqué aux directeurs des mines la lettre du Comité fédéral que nous reproduisons plus haut.

Les directeurs ont déclaré spontanément qu'ils étaient prêts à faire la promesse de ne pas augmenter les tâches pour compenser l'augmentation de salaire ; mais ils ont refusé de se prêter à un arbitrage sur cette question.

Cet après-midi, les représentants des compagnies se sont réunis pour arrêter ensemble les termes de leur réponse au Préfet.

La réponse des Compagnies

Les directeurs des compagnies des mines ont adressé ce soir au préfet une lettre répondant point par point aux revendications formulées par les ouvriers mineurs.

Les directeurs disent : 1° que la diminution de la durée de la journée amènerait forcément et fatalement la suppression du travail à la tâche.

2° Il est impossible d'arrêter à heure fixe le travail, les piqueurs et les boiseurs laissant inachevé le soutènement et les conducteurs abandonnant leur convoi à mi-chemin.

3° On peut admettre l'augmentation temporaire des salaires réclamée par les mineurs, motivée actuellement par la hausse du charbon, mais elle ne doit avoir aucune influence sur l'organisation du travail.

Enfin les directeurs demandent qu'une enquête soit prescrite dès la reprise du travail au sujet des avis concernant la trop longue durée de travail dans certains puits, et dont les ouvriers demandent la suppression dans un délai déterminé

Le Comité fédéral à la Préfecture

Le préfet a reçu ce soir, de 9 h. 15 à 9 h. 45 le comité fédéral des mineurs, auquel il a donné communication de la réponse des Compagnies.

Jaurès qui accompagnait le comité, a présenté un certain nombre d'observations et a annoncé que le comité enverrait dès demain matin au plus tard, une nouvelle lettre, dans laquelle seront formulés ses desiderata, notamment en ce qui concerne la durée de la journée de travail.

Il nous semble bien qu'on s'achemine de part et d'autre vers une formule d'entente et qu'il règne un esprit de conciliation.

La réponse des grévistes

Le comité fédéral, saisi par le préfet de la réponse des compagnies, a immédiatement délibéré et dès ce soir il a fait parvenir sa réponse dont voici les points principaux :

Le comité fédéral proteste contre les allégations d'après lesquelles l'augmentation de la journée de travail aboutirait à la suppression de la tâche et réclame la limitation de la durée dans un délai rapproché, comme une réforme nécessaire.

Le comité prend acte de l'engagement d'honneur des compagnies d'assurer l'augmentation des salaires d'une façon effective et loyale, mais fait observer que l'engagement d'honneur ne peut tenir lieu de garantie permanente,

GRÈVE DE MINEURS EN AUTRICHE

Gratz, 2 janvier. — Environ 2000 mineurs du district minier de Koeflach, se sont mis en grève aujourd'hui. Ils réclament une augmentation de salaire.